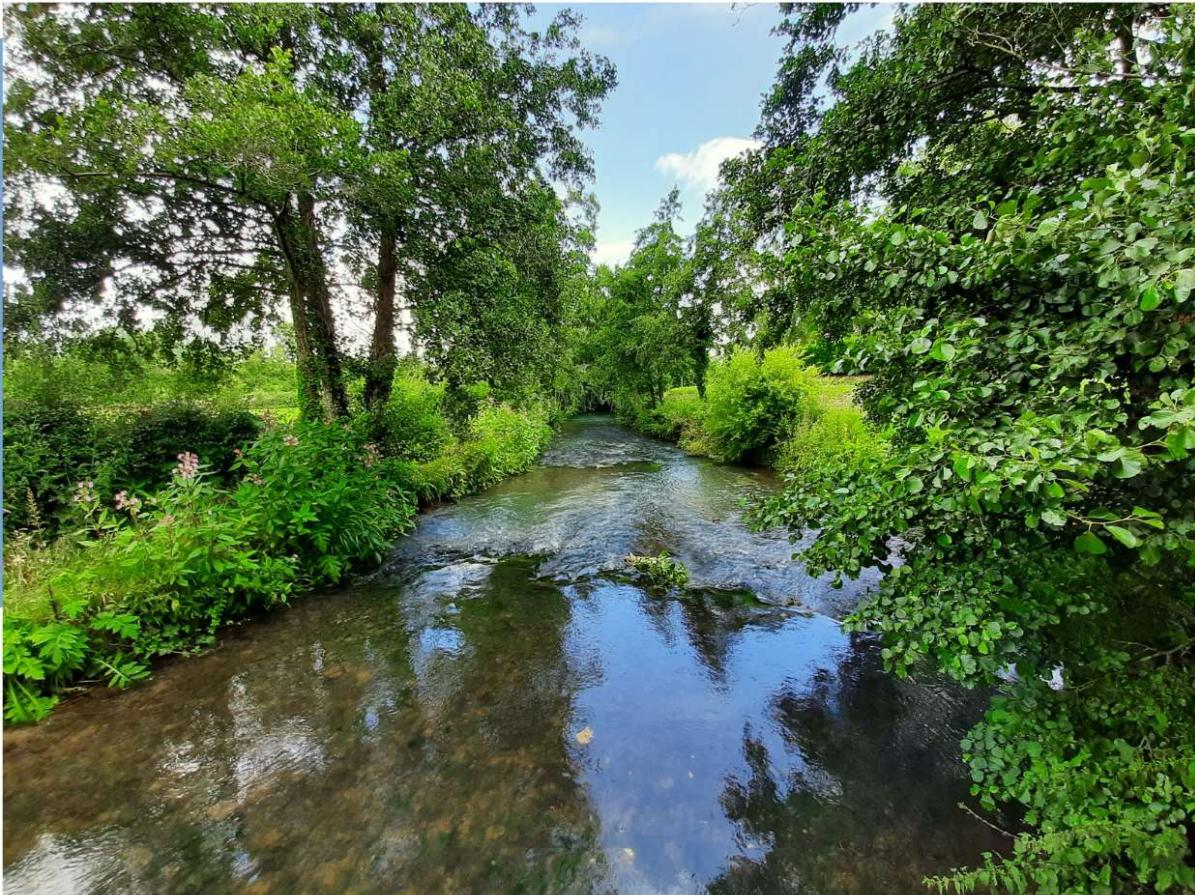


ENJEU 2

Protection des ressources en eau potable (qualité et quantité)



**LIVRET ACTIONS ET PROJETS
2019-2025**

ENJEU 2 – PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE (QUALITÉ ET QUANTITÉ)

⌚ Objectif n°3 : Réduire l'impact des rejets

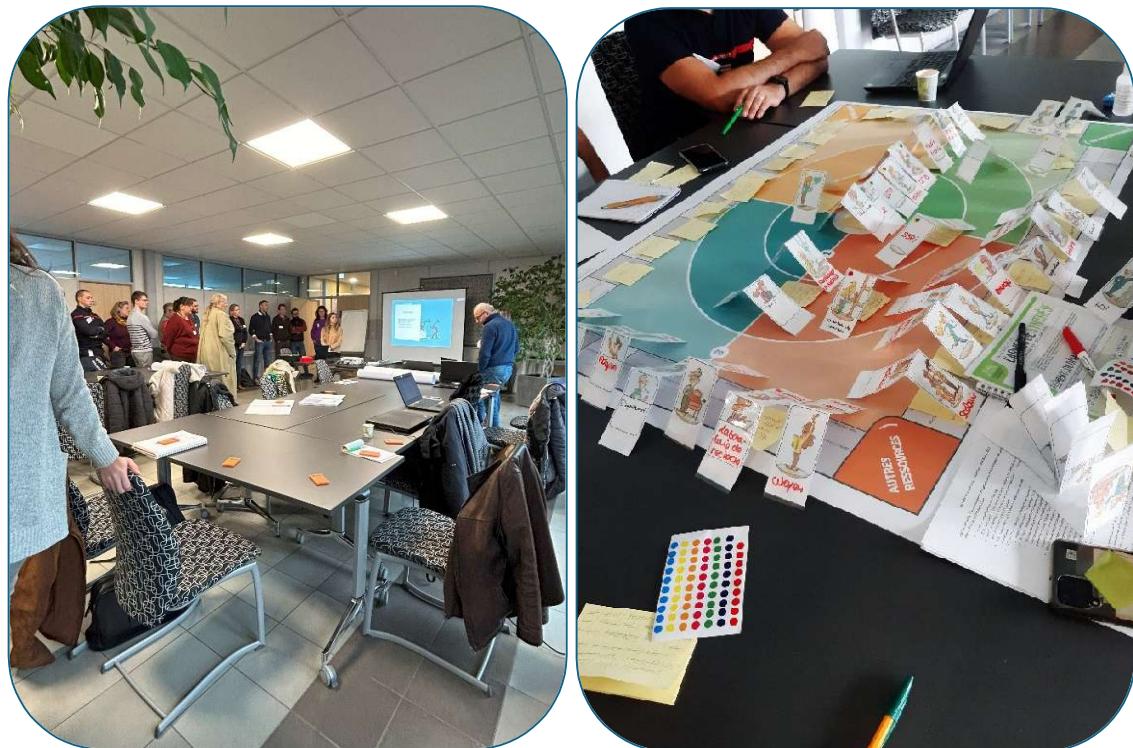
Disposition 3.1 Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Afin de permettre un partage équitable de la ressource en eau et d'accompagner l'évolution des pratiques, la démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) a été engagée. Cette démarche a été lancée en 2023, aboutissant à la rédaction d'un PTGE d'intention en 2025. Celui-ci sera officiellement lancé en 2026.

C'est dans ce cadre que sont menées l'étude **Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)*** ainsi que l'analyse des **volumes prélevables par usage***, éléments essentiels à la compréhension et à la planification de la ressource. Celle-ci s'appuiera notamment sur **l'étude sur les volumes mobilisables** de l'AEAP, ayant identifié le territoire du SAGE de la Lys en tension quantitative à moyen terme durant l'étiage. À noter que l'étude réalisée sur le territoire se cantonnera d'abord à l'étude de l'Hydrologie, des Milieux et Usages, prenant la forme d'une étude HMU.

Un premier PTGE d'intention a ainsi été élaboré, en s'inspirant de la méthodologie généralement utilisée pour les **PAPI***. Sa rédaction s'est appuyée sur le travail de plusieurs groupes de travail, réunis afin de définir la gouvernance du projet, identifier les enjeux prioritaires à traiter et déterminer les actions à mettre en œuvre.



Le PTGE est donc constitué de fiches actions, organisées par axes, au nombre de six. Ceux-ci concernent :

- ◆ **Axe 1** : Actions transversales
- ◆ **Axe 2** : Connaître les milieux et les usages
- ◆ **Axe 3** : Optimiser les volumes prélevés et utilisés
- ◆ **Axe 4** : Favoriser la recharge
- ◆ **Axe 5** : Etudier le recours à des ressources alternatives
- ◆ **Axe 6** : Communiquer et sensibiliser

ÉTUDE ESTIMATION DES VOLUMES MOBILISABLES DE L'AEAP

Cette étude, menée en partenariat avec le BRGM et ANTEA, s'appuie sur une analyse historique croisée avec une approche qualitative. Elle vise à établir des liens entre les volumes d'eau prélevés et la recharge hivernale des ressources, afin de déterminer les volumes mobilisables sur les 15 SAGE du bassin Artois-Picardie, dont fait partie le SAGE de la Lys, considéré comme un territoire en tension quantitative à moyen terme.

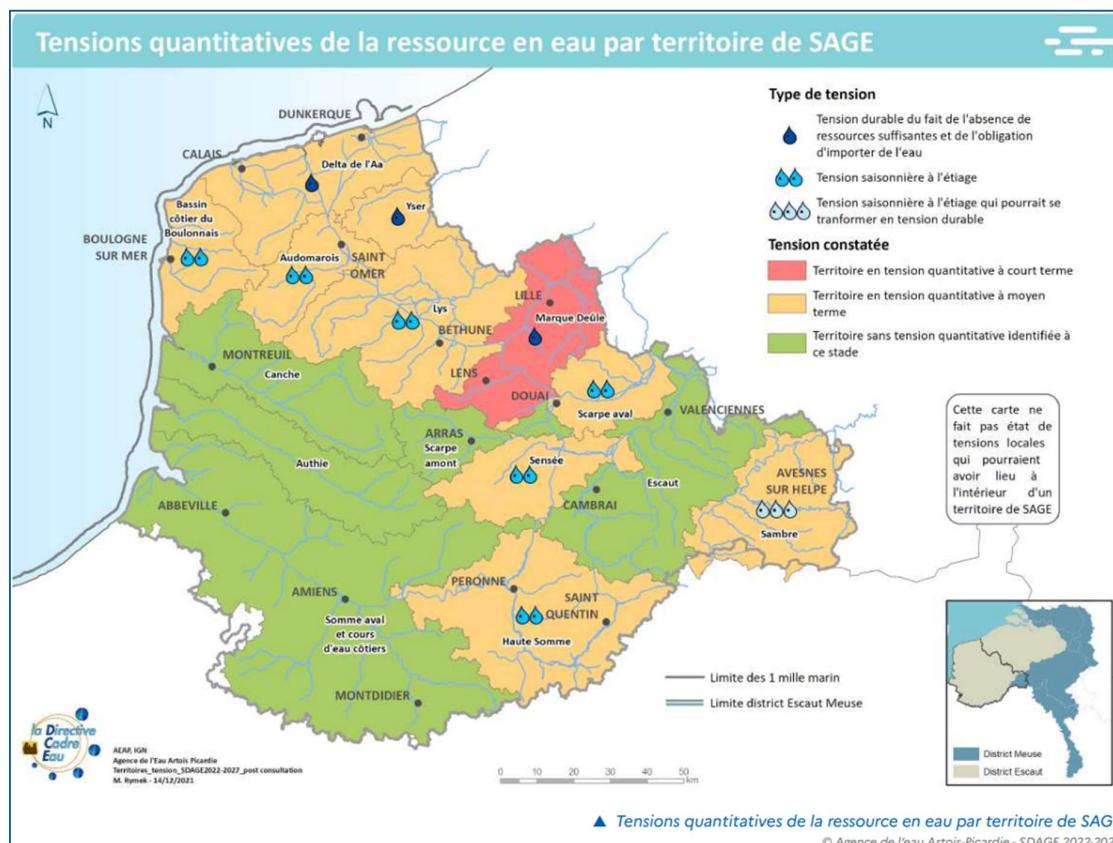


Figure 1 : Tensions quantitatives de la ressource en eau par territoire de SAGE sur le bassin Artois-Picardie (AEAP, SDAGE 2022-2027)

Elle a permis une première estimation des volumes mobilisables à partir de données historiques. Ces premiers éléments ont constitué une aide à la décision pour les services de l'État, notamment dans le cadre de la définition des volumes alloués à l'irrigation.

Les résultats de cette étude serviront de base technique pour la suite des travaux liés au **PTGE***, notamment dans le cadre de l'analyse fine des volumes prélevables. L'objectif final

est de déterminer des volumes prélevables pouvant être mobilisés 8 années sur 10, en période d'étiage, tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

SUPERVISEUR D'ÉTIAGE

En 2020, le SYMSAGEL s'est doté d'un nouveau superviseur, afin de centraliser l'ensemble des données hydrométriques dans le cadre du PAPI Lys et ainsi favoriser la gestion de crise en période d'inondations.

Cette plateforme a ensuite été dupliquée en ligne afin de créer une nouvelle page d'accueil dédiée cette fois au suivi des étiages, que ce soit sur les cours d'eau ou sur les nappes phréatiques.

Ses objectifs étaient de :

- ◆ Centraliser les connaissances disponibles sur le territoire ;
 - ◆ Organiser une gestion des prélèvements en cas de situation critique (dépassements des seuils sécheresse par exemple).

Du côté du suivi hydrologique, des jaugeages sont réalisés de manière régulière. Les données recueillies sont intégrées au superviseur via des courbes de tarage qui traduisent les données de hauteur en débit. Diverses données issues de stations y sont implémentées, dont celles de la CABBALR, de l'USAN, de la DREAL, de VNF, du réseau ONDE, des forages ADES ainsi que les données de Météo France.

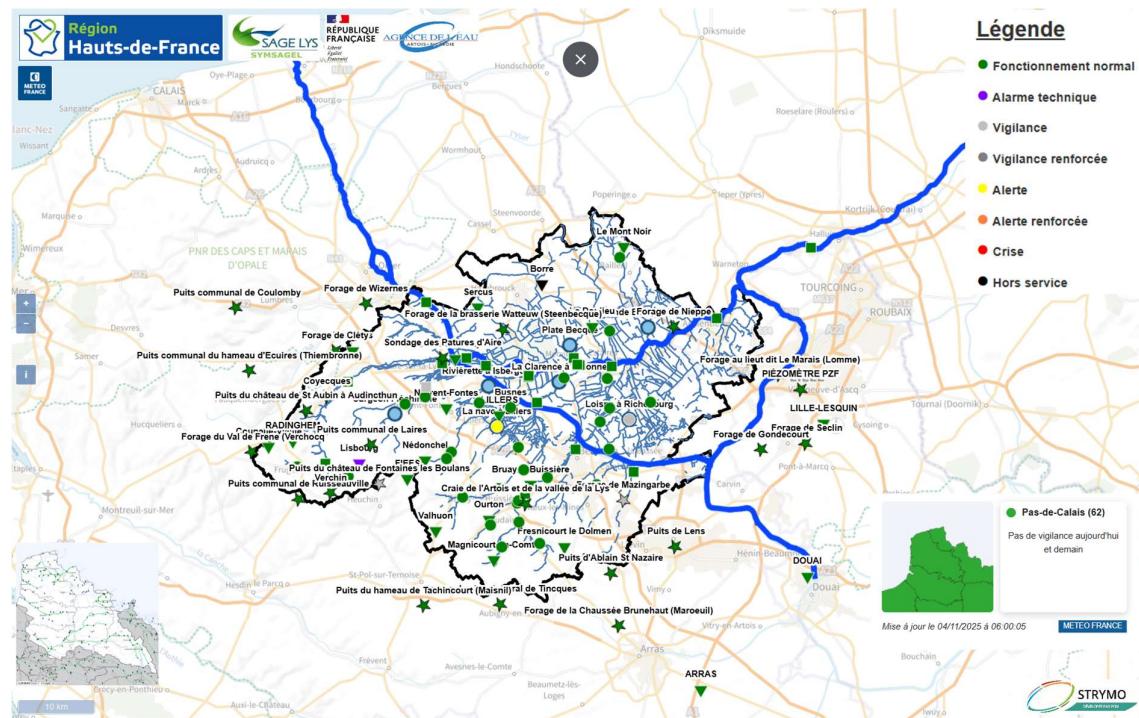


Figure 2 : Superviseur d'étiage du SYMSAGEL

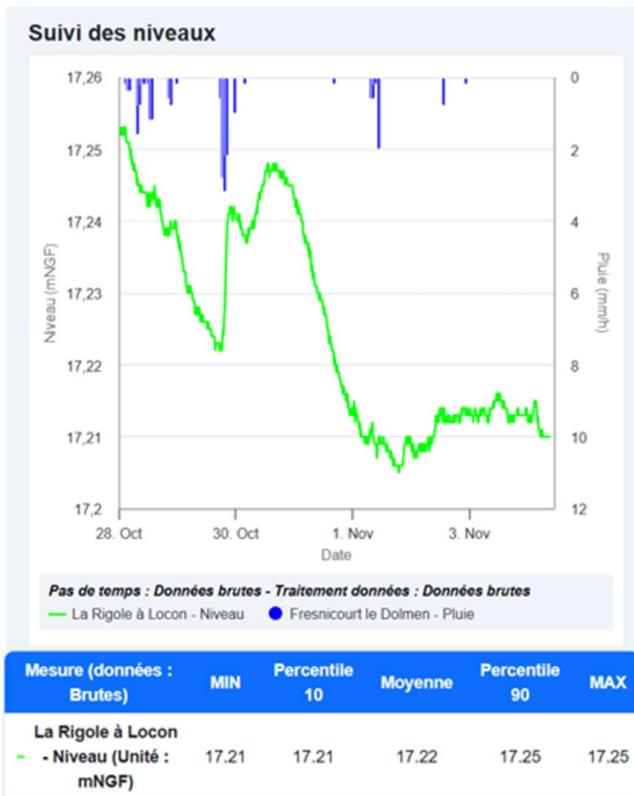


Figure 3 : Suivi du niveau d'eau sur la Rigole à Locon et suivi des précipitations

PROJET IRRIGATION

Un travail partenarial avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais, l'OFB, l'association des irrigants, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais et le SYMSAGEL a été engagé.

Son objectif est d'équiper les cours d'eau concernés par des prélèvements pour l'irrigation de systèmes de mesure plus précis, afin de définir les seuils et les modalités de prélèvement en découlant, et d'alimenter le **Superviseur d'étiage***. Pour le moment, seules les stations de la Loisne à Richebourg et de la Nave à Lillers sont reprises dans l'arrêté préfectoral autorisant les prélèvements superficiels pour l'irrigation dans le Pas-de-Calais, et servent dans la détermination de seuils. Des seuils sont également repris au niveau de l'usine du SMAEL à Aire-sur-la-Lys. Le reste des stations n'a, pour le moment, aucun aspect réglementaire. Il s'agit davantage d'indications à destination des agriculteurs.

Cette instrumentation contribuera également à la mise en place de la **gestion volumétrique***.

PROJET AMORSE

Le projet AMORSE, pour « **A**ctualisation et développement de **MO**dèles de gestion de la **R**essource en eau **S**outerraine du bassin Artois-Picardie destinés à l'**É**valuation des volumes disponibles », est issu d'un partenariat entre le BRGM et l'AEAP, pour la période 2024-2028.

Ce projet s'appuie sur les modèles hydrogéologiques existants développés par le BRGM. L'objectif est de les actualiser et de les adapter afin de produire des projections exploitables à l'échelle de chaque SAGE, tout en préservant leur pertinence et leur opérabilité.

Pour affiner ces projections, une meilleure connaissance de terrain est nécessaire. C'est pourquoi une collaboration étroite avec les SAGE est prévue tout au long du projet.

Plusieurs scénarios d'évolution de la ressource en eau seront testés. Ils intégreront à la fois les données de prélèvements et les projections climatiques, afin de définir les **volumes prélevables*** pour chaque sous-bassin versant, ce qui viendra également alimenter l'étude **HMU**.

PROJET VEOLIA-BRGM-SMAEL

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche et développement (R&D) porté par le BRGM, en partenariat avec Veolia et le SMAEL. Il vise à répondre aux enjeux croissants liés à la gestion durable de la ressource en eau, dans un contexte d'évolution climatique et d'évolution des usages.

Les **objectifs** sont :

- ◆ « D'élaborer une méthodologie pluridisciplinaire et un système de gestion innovant assurant l'équilibre hydrodynamique et la pérennisation de la gestion de la ressource en eau dans un contexte d'évolution climatique et d'évolution des usages », en :
 - ◆ Comprenant les relations nappe-rivière à travers un outil de modélisation ;
 - ◆ Acquérant des données nouvelles et déterminantes ;
 - ◆ Contribuant à l'optimisation d'un système de gestion active de la ressource ;
 - ◆ Bâtissant et simulant des scénarios de gestion du système.
- ◆ De fournir un référentiel méthodologique et opérationnel pour d'autres territoires confrontés à des problématiques similaires de gestion de la ressource en eau.

En 2025, les premiers résultats issus des simulations de scénarios ont été obtenus. D'autres actions, telles que des tests de nouveaux scénarios de gestion active, ou la rédaction d'un rapport de synthèse global sur les travaux menés et de communications scientifiques sont à venir.

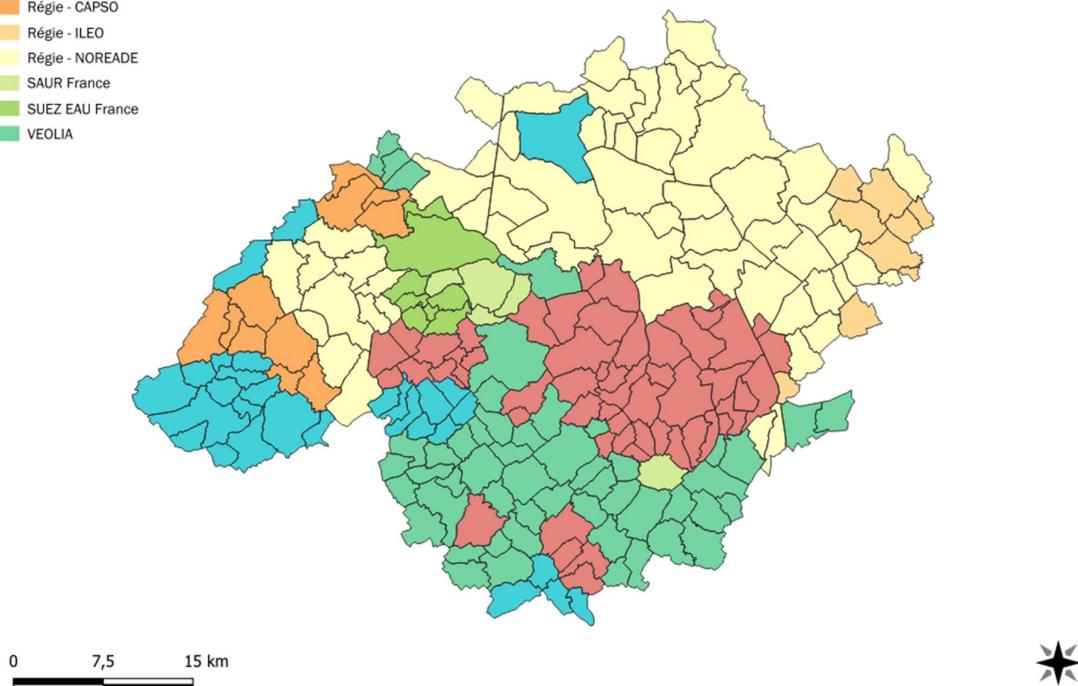
COMPÉTENCE EAU POTABLE

Dans le cadre de la prise de compétence Eau potable par les EPCI, le SYMSAGEL a participé à plusieurs réunions. Cependant, leur caractère très ponctuel n'a pas permis un accompagnement approfondi, d'autant plus que cette prise de compétence est par la suite devenue facultative.

Sur le territoire, la CABBALR a néanmoins choisi d'exercer cette compétence, ce qui a permis de réduire le nombre de petits syndicats et ainsi de simplifier la gestion à l'échelle territoriale, notamment grâce à une diminution du nombre d'interlocuteurs.

Gestionnaire des UGE

- Régie - Local
- Régie - CABBALR
- Régie - CAPSO
- Régie - ILEO
- Régie - NOREADE
- SAUR France
- SUEZ EAU France
- VEOLIA



ÉTUDE D'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE L'IMPACT DU DRAINAGE AGRICOLE SUR LA PLAINE DE LA LYS

Dans le cadre de l'**action 1.23** du PAPI3 de la Lys, une étude sur l'impact du drainage agricole sur la Plaine de la Lys a été menée. Les principaux résultats de ce travail sont :

- ❖ Un état des lieux du réseau hydrographique de la zone ;
- ❖ Un état de l'art sur l'impact **quantitatif** du drainage ;
- ❖ Un retour d'expérience sur la mise en place de systèmes de vannage sur le territoire ;
- ❖ Un retour d'expérience sur l'impact du drainage agricole sur les crues du printemps 2016 ;
- ❖ La proposition et le chiffrage d'un plan d'actions, notamment via un suivi expérimental sur le secteur drainé.



Figure 4 : Drainage sur parcelles agricoles

À noter que ce suivi expérimental n'a finalement pas eu lieu, mais que dans le cadre de l'**étude HMU***, une quantification du drainage selon les usages sera réalisée. Il conviendra de faire une analyse des impacts qualitatifs en plus de ces études, afin de se mettre en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027.

AUTRES :

- ❖ **ORQUE***
- ❖ **CARE***

Disposition 3.2 Favoriser la solidarité autour de l'eau

STAGE :

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE SAGE DE LA LYS

Dans le cadre d'un stage, un état des lieux de la ressource en eau a été engagé afin de nourrir les réflexions stratégiques de la CLE. Pour ce faire, les Unités de Gestion de l'Eau (UGE) du territoire ont été sollicitées afin de mettre à jour les données relatives à la production et à la distribution de l'eau potable.

Cette démarche a permis de :

- Approfondir la connaissance du territoire, notamment :
 - Les points forts et points faibles des différentes UGE, notamment du point de vue de la qualité de l'eau, de sa quantité et de son mode de distribution ;
 - Les stations de production, les échanges d'eau et la production des captages ;
 - La détermination d'indicateurs de performance.
 - Analyser l'existant, grâce à la création de divers indicateurs.
 - Décliner le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable à l'échelle du territoire du SAGE.

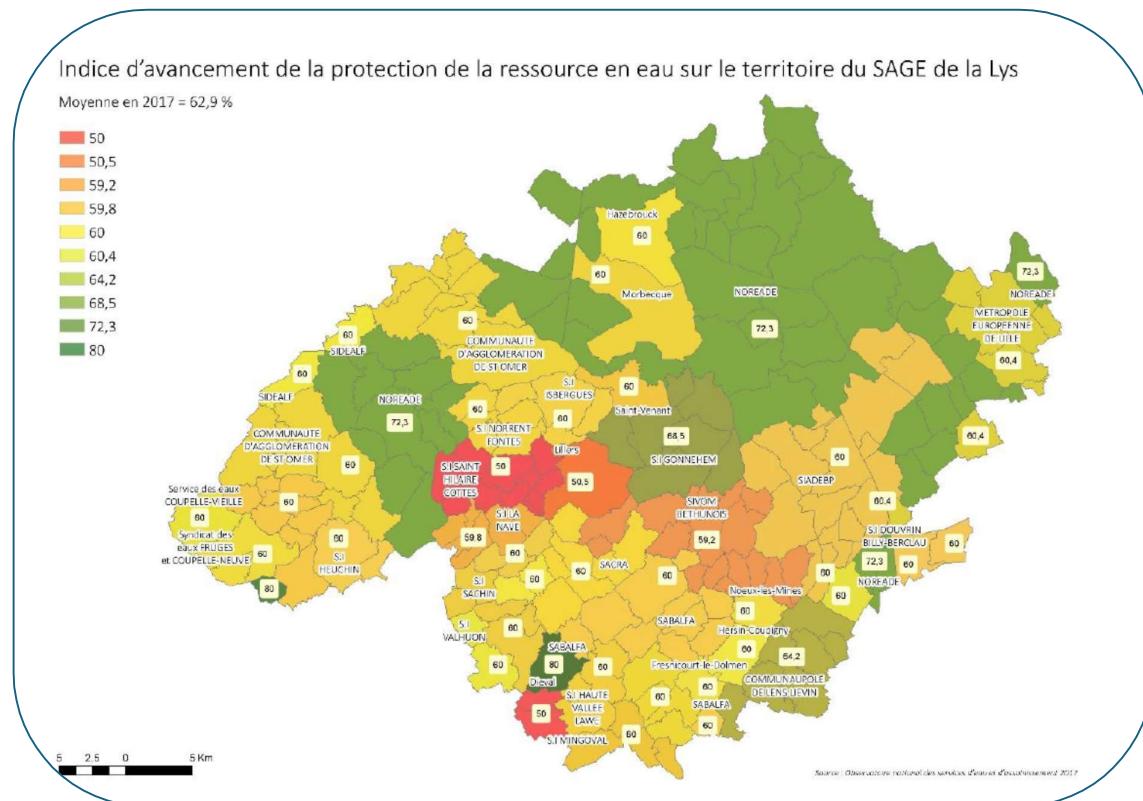


Figure 5 : Carte de l'indice d'avancement de protection des captages sur le SAGE de la Lys en 2019

Ce stage a mené à un rapport de stage faisant la synthèse de l'ensemble de ces résultats. Celui-ci est partagé aux rédacteurs de documents d'urbanisme, dans le cadre d'un Porter à Connaissance (PAC)* créé et partagé par le SYMSAGEL. Ce stage gagnerait à être actualisé.

WATER FOR TOMORROW

Water for Tomorrow est un projet Interreg France-Angleterre, visant à soutenir la résilience des zones soumises à un stress hydrique grâce à des méthodes innovantes, au travers de

diverses études, expérimentations et travaux. Un des partenaires de ce projet est la CABBALR, dont le territoire se trouve en grande partie sur le territoire du SAGE.

Les principaux objectifs de ce projet étaient de :

- ◆ Développer de nouvelles méthodes de collecte de données, des modèles hydro-économiques et nouveaux logiciels pour améliorer la répartition de l'eau et l'alerte précoce en cas de pénurie d'eau ;
- ◆ Collaborer de manière multisectorielle pour favoriser l'adoption et le déploiement de ces systèmes et l'utilisation de technologies intelligentes dans la gestion des ressources en eau.

Dans ce cadre, des ateliers avec les divers acteurs de l'eau du territoire, dont le SYMSAGEL, ont été organisés, des piézomètres installés et des scénarios d'évolution des usages ont été modélisés.

AUTRES :

- ◆ **ORQUE***
- ◆ **CARE+***
- ◆ **PTGE***

Objectif n°4 : Favoriser les économies d'eau

Disposition 4.1 Inciter aux économies d'eau

DÉTECTION DE FUITES ET TÉLÉRELÈVE SUR LE TERRITOIRE DE LA CABBALR

En 2024, la CABBALR a renforcé sa stratégie de maîtrise des pertes en eau en acquérant 50 dispositifs de détection de fuites par prélocalisation acoustique. Ces équipements permettent la collecte de données à proximité des compteurs, améliorant la surveillance et la réactivité sur les réseaux d'eau potable.

L'étape suivante consiste à développer la télérelève sur les nouveaux compteurs. Un programme de renouvellement des compteurs sera engagé à partir de janvier 2026, afin de moderniser le parc et d'optimiser la gestion des données de consommation.

Parallèlement, la CABBALR s'appuie sur l'intelligence artificielle développée par l'entreprise LeakMited pour prioriser le renouvellement des réseaux. Cet outil exploite et croise les données techniques disponibles pour modéliser les réseaux et orienter les investissements de manière plus efficiente.

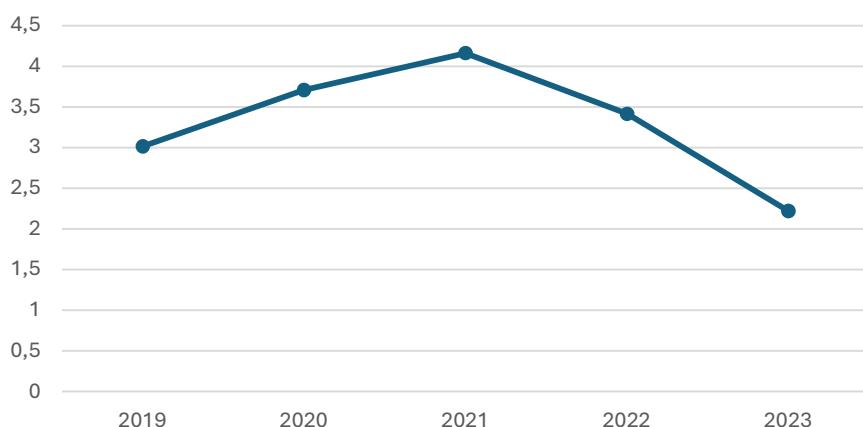
De manière générale, l'ensemble des collectivités du territoire avance sur ces thématiques, qui constituent une fiche action du **PTGE***.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX D'EAU

Plusieurs collectivités du territoire ont engagé des actions visant à améliorer leurs réseaux d'eau potable, notamment en limitant les pertes le long des linéaires de distribution. Ces efforts s'inscrivent dans une logique de gestion durable de la ressource et de réduction des volumes inutilisés.

L'**ILP*** constitue un indicateur pertinent pour suivre l'évolution de ces pertes. Plus cet indice est élevé, plus les pertes sont importantes.

Moyenne annuelle de l'ILP sur les réseaux des collectivités du SAGE



Sur le territoire, une légère amélioration de l'ILP est observée, ce qui pourrait traduire un gain en efficacité dans la gestion des réseaux et une meilleure maîtrise des fuites. (Voir Tableau de bord, indicateur **Evolution d'indice linéaire de pertes en réseau***) Cette

tendance positive reste cependant à confirmer et à consolider dans le temps, notamment par le renforcement des efforts de diagnostic et de rénovation des infrastructures.

Sur le territoire du SAGE de la Lys, l'AEAP investit pour améliorer les réseaux d'eau. Entre 2019 et 2024, près de 78 millions d'euros ont été engagés, dont 56 millions en subventions, pour renouveler les canalisations et réparer les fuites. Au-delà de ces travaux, l'agence finance également des études pour mieux détecter ces pertes d'eau.

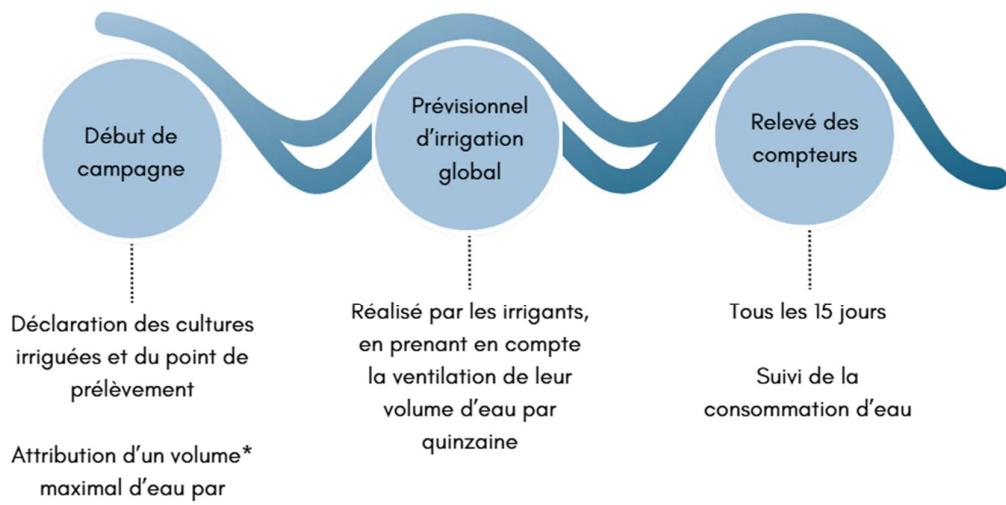
Cependant, la base de données reste difficile à exploiter : les projets y sont nommés de façon hétérogène, ce qui peut conduire à sous-estimer les montants réellement investis.

GESTION VOLUMÉTRIQUE

La gestion volumétrique de l'irrigation s'est mise en place de manière expérimentale sur la Lys en 2025, auprès d'irrigants volontaires, grâce à l'outil « Irrig'eau », et ce sur l'ensemble du Nord et du Pas-de-Calais. Ce type de gestion sera rendu obligatoire sur ces mêmes territoires en 2026, et remplacera la gestion horaire actuellement en place lors des arrêtés sécheresse.

Ses principaux objectifs sont de :

- ❖ Répartir plus équitablement la ressource ;
- ❖ Préserver le milieu naturel ;
- ❖ Tout en sécurisant au maximum une production agricole de qualité, en quantité.



*Calcul du volume selon la culture et la superficie en hectares

Figure 6 : Fonctionnement de la gestion volumétrique (Source : Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France)

AUTRES

- ❖ **Actions de sensibilisation***

Disposition 4.2 Promouvoir la mise en œuvre de techniques alternatives

PTGE*

L'axe 5 du PTGE est consacré à l'étude du recours à des ressources alternatives, en particulier à la réutilisation des eaux non conventionnelles (REUT) sur le territoire. Il vise notamment à recenser les rejets existants, à travers l'étude HMU, afin d'évaluer le potentiel de REUT et la faisabilité des actions à mettre en œuvre.

REUT

La CABBALR conduit des actions en ce sens. Une meilleure transmission des informations au SYMSAGEL — qui a exprimé le souhait d'être associé — permettrait de renforcer la coordination et la cohérence des initiatives à l'échelle du territoire.

OPTIMISATION DES PROCESS PAR LES INDUSTRIES

Plusieurs industries affichent un engagement fort pour réduire leur consommation d'eau dans les processus agricoles et industriels, tout en limitant le rejet d'eaux polluées.

Deux exemples d'industries ayant pris des mesures pour diminuer les fuites et optimiser l'usage de l'eau :

- ◆ Avec les agriculteurs, Bonduelle déploie des sondes capacitatives connectées, permettant de mesurer en temps réel l'humidité des sols et d'ajuster précisément la quantité d'eau nécessaire. Des systèmes d'irrigation ciblée, comme le goutte-à-goutte, sont également utilisés pour maximiser l'efficacité de l'arrosage.
- ◆ Dans l'industrie : APERAM, dans le secteur de la métallurgie, mène des projets visant à réduire les prélevements d'eau grâce à la diminution des fuites et de la consommation, tout en favorisant l'utilisation d'eaux non conventionnelles.

D'autres entreprises, comme Roquette ou McCain, mettent également en place des initiatives similaires pour renforcer la gestion durable de l'eau.

OBJECTIFS DÉFINIS POUR CHAQUE COMITÉ DE BASSIN

À l'échelle du bassin Artois-Picardie, l'objectif est de réduire de 10 % les volumes d'eau prélevés d'ici 2030. Cette cible devra être déclinée dans chacun des SAGE du bassin versant Artois-Picardie. Sa mise en œuvre n'a pas encore été réalisée, car il s'agit d'une initiative récente.

AUTRES

- ◆ **Gestion volumétrique de l'irrigation***

LISTE DES DISPOSITIONS ET SOUS-DISPOSITIONS CONCERNÉES

Disposition 3.1 Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

⌚ Sous-dispositions concernées :

- | | |
|---|---|
| <i>Sous-disposition 3.1.1</i> | Protéger les aires d'alimentation des captages |
| <i>Sous-disposition 3.1.2</i> | Suivre la situation des captages existants |
| ⌚ Autres dispositions concernées : | |
| <i>Disposition 3.2</i> | Favoriser la solidarité autour de l'eau potable |
| <i>↳ Sous-disposition 3.2.1</i> | Disposer d'une connaissance sur l'Alimentation en Eau Potable |
| <i>↳ Sous-disposition 3.2.2</i> | Faciliter la mise en place des SAEP |
| <i>Disposition 4.1</i> | Inciter aux économies d'eau |
| <i>Disposition 4.2</i> | Promouvoir la mise en œuvre de techniques alternatives |
| <i>Disposition 7.1</i> | Améliorer la connaissance des cours d'eau en période d'étiage |
| <i>Disposition 7.2</i> | Concilier les usages |
| <i>↳ Sous-disposition 7.2.1</i> | Concilier la qualité biologique des milieux aquatiques avec la satisfaction des besoins pour les différents usages de l'eau |
| <i>Disposition 12.1</i> | Mettre en œuvre le SAGE |
| <i>Disposition 12.2</i> | Favorisation les échanges autour du SAGE |

SUPERVISEUR D'ÉTIAGE

⌚ Sous-dispositions concernées :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <i>Sous-disposition 3.1.2</i> | Suivre la situation des captages existants |
| <i>Sous-disposition 3.1.3</i> | Sensibiliser les acteurs du territoire |

Autres dispositions concernées :

- | | |
|----------------------------------|--|
| <i>Disposition 4.2</i> | Promouvoir la mise en place de techniques alternatives |
| <i>Disposition 7.1</i> | Améliorer la connaissance des cours d'eau en période d'étiage |
| <i>Disposition 7.2</i> | Concilier les usages |
| <i>Disposition 9.1</i> | Suivre la mise en place du PAPI et de la SLGRI |
| <i>↳ Sous-disposition 9.1.1</i> | Gérer les risques dans le cadre du PAPI |
| <i>Disposition 9.2</i> | Favoriser la communication |
| <i>↳ Sous-disposition 9.2.1</i> | Sensibiliser les acteurs du territoire aux risques inondations |
| <i>Disposition 13.1</i> | Capitaliser l'information |
| <i>↳ Sous-disposition 13.1.1</i> | Centraliser les données et les vulgariser |
| <i>Disposition 13.2</i> | Diffuser le SAGE et ses données |
| <i>↳ Sous-disposition 13.2.1</i> | Communiquer auprès des acteurs du territoire |
| <i>↳ Sous-disposition 13.2.2</i> | Sensibiliser aux enjeux liés à l'eau |

INSTRUMENTATION DU TERRITOIRE

⌚ Sous-dispositions concernées :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <i>Sous-disposition 3.1.2</i> | Suivre la situation des captages existants |
| <i>Sous-disposition 3.1.3</i> | Sensibiliser les acteurs du territoire |

COMPÉTENCE EAU POTABLE

⌚ Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 3.1.1 Protéger les aires d'alimentation des captages

ÉTUDE D'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE L'IMPACT DU DRAINAGE AGRICOLE SUR LA PLAINE DE LA LYS

⌚ Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 3.1.2 Suivre la situation des captages existants

⌚ Autres dispositions concernées :

Disposition 3.2 Favoriser la solidarité autour de l'eau potable

↳Sous-disposition 3.2.1 Disposer d'une connaissance sur l'Alimentation en Eau Potable

Disposition 9.1 Suivre la mise en place du PAPI et de la SLGRI

Disposition 10.1 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieux urbain et rurale et les déchets

ÉTUDE ESTIMATION DES VOLUMES MOBILISABLES DE L'AEAP

⌚ Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 3.1.2 Suivre la situation des captages existants

Sous-disposition 3.1.3 Sensibiliser les acteurs du territoire

⌚ Autres dispositions concernées :

Disposition 3.2 Favoriser la solidarité autour de l'eau potable

↳Sous-disposition 3.2.1 Disposer d'une connaissance sur l'Alimentation Eau Potable

Disposition 7.2 Concilier les usages

PROJET AMORSE

⌚ Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 3.1.2 Suivre la situation des captages existants

Sous-disposition 3.1.3 Sensibiliser les acteurs du territoire

PROJET VEOLIA-BRGM-SMAEL

⌚ Sous-dispositions concernées :

Sous-disposition 3.1.2 Suivre la situation des captages existants

Sous-disposition 3.1.3 Sensibiliser les acteurs du territoire

Disposition 3.2 Favoriser la solidarité autour de l'eau potable

STAGE : MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE SAGE DE LA LYS

⌚ Sous-dispositions concernées :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <i>Sous-disposition 3.2.1</i> | Disposer d'une connaissance sur l'Alimentation en Eau Potable |
| <i>Sous-disposition 3.2.2</i> | Faciliter la mise en place des SAEP |

⌚ Autres dispositions concernées :

- | | |
|---------------------------------|---|
| <i>Disposition 3.1</i> | Protéger la ressource en eau et sécuriser l'usage « Alimentation en eau potable » |
| <i>↳ Sous-disposition 3.1.1</i> | Protéger les aires d'alimentation des captages |
| <i>↳ Sous-disposition 3.1.2</i> | Suivre la situation des captages existants |

WATER FOR TOMORROW

⌚ Sous-dispositions concernées :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <i>Sous-disposition 3.2.1</i> | Disposer d'une connaissance sur l'Alimentation en Eau Potable |
| <i>Sous-disposition 3.2.2</i> | Faciliter la mise en place des SAEP |

⌚ Autres dispositions concernées :

- | | |
|---------------------------------|---|
| <i>Disposition 3.1</i> | Protéger la ressource en eau et sécuriser l'usage « Alimentation en eau potable » |
| <i>↳ Sous-disposition 3.1.2</i> | Suivre la situation des captages existants |

Disposition 4.1 Inciter aux économies d'eau

DÉTECTION DE FUITES ET TÉLÉRELÈVE SUR LE TERRITOIRE DE LA CABBALR

⌚ Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 4.1.2* Continuer les efforts d'amélioration du rendement des réseaux (rendement fixé à 85% par décret)

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX D'EAU

⌚ Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 4.1.2* Continuer les efforts d'amélioration du rendement des réseaux (rendement fixé à 85% par décret)

GESTION VOLUMÉTRIQUE

⌚ Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 4.1.1* Poursuivre les efforts pour réduire la consommation en eau potable en incitant les collectivités et les établissements industriels à mettre en place des politiques d'économie d'eau respectant les prescriptions des autorités sanitaires

⌚ Autres dispositions concernées :

- Disposition 4.2* Promouvoir la mise en œuvre de techniques alternatives

Disposition 4.2 Promouvoir la mise en œuvre de techniques alternatives

REUT

⌚ Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 4.2.1* Mieux gérer la ressource en eau

OPTIMISATION DES PROCESS PAR LES INDUSTRIES

⌚ Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 4.2.1* Mieux gérer la ressource en eau

OBJECTIFS DÉFINIS POUR CHAQUE COMITÉ DE BASSIN

⌚ Sous-dispositions concernées :

- Sous-disposition 4.2.1* Mieux gérer la ressource en eau